

Pont-L'Abbé, le 25 avril 2012

Association COURRIEL
5-9 rue du Moulin Joly
75011 PARIS

Nos Réf. : ALL/JB/12.0137

Mesdames, Messieurs,

Vous avez souhaité m'interpeller par courrier sur la défense de la langue française contre l'intrusion de l'anglais dans les différentes sphères de notre société. Je vous en remercie.

Comme vous le soulignez, l'usage de la langue anglaise ou de termes anglais se généralise dans des domaines comme la politique et l'économie, au détriment du français. Sensible à cette question, et consciente de l'enjeu culturel et social qu'elle revêt, je partage vos inquiétudes.

A l'occasion du dernier Salon du livre, François Hollande a déclaré que « *la langue française est un patrimoine et un atout. Patrimoine parce que c'est ce qui nous appartient à tous, et atout parce que c'est la promotion de notre culture.* » Je le rejoins parfaitement sur ce point.

La mondialisation des échanges et des politiques ne doit pas faire céder les Etats à la diffusion de l'anglais et des anglicismes. C'est pourquoi je suis favorable à une politique de protection de la langue française et au respect de l'article 2 de la Constitution qui dispose que « *la langue de la République est le français* ».

Espérant vous avoir éclairés sur ma position, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordialement.

La députée,



Annick LE LOCH